Débat d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 28 février 2022

Pourquoi organiser un Débat d'orientation budgétaire *(D.O.B)* **?**

- **Il ne s'agit pas ici de voter le Budget : il le sera fin mars ou début avril prochain,** à partir des orientations présentées et discutées lors du D.O.B. Cette formalité n'est pas obligatoire pour une Commune de la taille de Beuvron-en-Auge : **néanmoins, l'Équipe municipale a jugé indispensable qu'il se tienne désormais chaque début d'année avant le vote du Budge**t, afin de mieux informer le Conseil municipal et les Beuvronnais

- **L'objectif du D.O.B est triple :**
  - ✓ **Susciter le débat** au sein du Conseil municipal sur les orientations budgétaires et les priorités de la Commune
  - ✓ **Améliorer ainsi l'information** du Conseil et des habitants
  - ✓ **Traduire sur le plan financier la stratégie globale** et le projet mis en oeuvre par l'Équipe municipale

- **Dans le souci d'informer la Communauté de Communes de nos projets et de notre stratégie**, ce rapport et la délibération correspondante seront adressés au Président de N.C.P.A

I. Le contexte général & son impact sur les finances des Collectivités territoriales

- **L'économie mondiale rebondit en dépit des différentes reprises de l'épidémie** *(une croissance positive des grandes économies mondiales ; des plans de soutien budgétaire massifs qui ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance)*, **malgré des obstacles qui sont venus ralentir la reprise** *(remontée des prix de l'énergie, qui a provoqué une accélération de l'inflation ; pénuries de biens intermédiaires - notamment, semi-conducteurs - qui limitent certaines productions industrielles)*

- **L'Économie nationale a plutôt bien résisté** *(retour de la croissance à son niveau d'avant-crise ; reprise des services impactés par la pandémie ; relance de la consommation des ménages ; reprise des créations d'emplois et baisse du chômage)*, **malgré quelques obstacles** *(inflation qui se prolonge ; disparités de reprise selon les secteurs ; difficultés en matière de recrutements pour certains d'entre eux)*

- **Ces effets se font ressentir sur les Finances publiques :** après 2 ans marqués par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les Finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022, contribuant à ramener les déficits publics sous les 5 % du P.I.B. Néanmoins, le niveau des dépenses publiques reste élevé, le Gouvernement comptant plus sur une conjoncture économique favorable que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses

- **La mise en place de plans d'investissements publics de long-terme :** le Plan France 2030 prévoit 30 milliards € sur 5 ans, afin de booster et rénover l'industrie française *(dont 50% pour la transition écologique)*. Avec le Plan européen Next Generation, la France pourra compter sur 70 M€ d'aides européennes pour financer son plan de Relance *(par des subventions et des prêts, pour un total de 673 milliards €)* pour financer la relance

- **La Loi de Finances pour 2022 poursuit l'appui de l'État aux Collectivités locales, qui ont été touchées dans leurs finances par la crise :** des Transferts financiers en augmentation *(+ 1,2 %)* ; des dotations de soutien à l'investissement local en hausse *(surtout au travers de la DSIL, la DETR restant stable)*

II. Les orientations budgétaires de Beuvron-en-Auge en 5 grands axes

1. **Une gestion rigoureuse :** des dépenses de fonctionnement maîtrisées, qui resteront stables depuis 2020

2. **Des projets d'investissement à court et moyen terme, réalistes et finançables :** après la période 2019-2020 marquée par les travaux du Centre-Bourg, et une année 2021 qui a vu le démarrage progressif des projets de la mandature, la période 2022-2024 verra la mise en oeuvre des projets structurants de la mandature, avec l'appui financier notamment de l'État et du Département dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique

3. **Une dette maîtrisée :** l'encours de la dette *(= le capital restant dû)* reste raisonnable, la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2021. Et pour conserver des marges de manoeuvre pour la mise en oeuvre des projets évoqués ci-dessus, il ne devrait pas y avoir de recours à l'emprunt en 2022. Cette année, sera remboursé et l'emprunt contracté en 2020 pour permettre les paiements des travaux de la place dans l'attente des subventions versées en 2020 et 2021, ainsi que le prêt-relais contracté dans l'attente du remboursement de la T.V.A sur cette opération. Il ne restera plus que l'emprunt conclu en 2011 pour le financement de la restauration de l'Espace des métiers d'art

4. **Des taux d'imposition communaux qui n'augmenteront pas**, comme c'est le cas depuis 25 ans

5. **Des indicateurs financiers au vert**, témoin d'une gestion solide et responsable

III. Les principales orientations budgétaires pour 2022

❑ **En matière de Recettes de fonctionnement**

✓ **Impôts locaux :**
- Maintien des taux d'imposition
- Les pertes liées à la suppression progressive de la Taxe d'habitation continuent à être compensées par l'Etat
- Les Droits de mutation, dans l'attente de la notification de l'Etat, sont estimés à 12-15 000 €

✓ **Dotations de l'Etat :** dans l'attente de la notification par l'Etat des montants de ses différentes Dotations, les montants 2021 seront reconduits ; ils seront ensuite, le cas échéant, ajustés

✓ **Redevances :**
- Les tarifs de la location de la Salle des fêtes sont maintenus. Un nouveau tarif forfaitaire est crée, lors des mises à disposition, pour les dépenses de chauffage et d'électricité
- Le tarif d'occupation de l'aire de camping-cars est porté à 10 € à compter du 1er mai ; un nouveau tarif de 4 € est crée pour les camping-caristes souhaitant juste obtenir un jeton pour l'eau. La recette globale attendue est de 12 000 €. En contrepartie, et afin d'offrir un service de qualité, des travaux d'aménagement seront entrepris sur cette aire au mois d'avril *(déplacement de l'aire de vidange et remplacement de la borne d'eau)*
- Les tarifs de l'occupation temporaire du domaine public ainsi que des droits de place restent fixés à leur niveau de 2021

❑ **En matière de Recettes d'investissement**

✓ **Dotations de l'Etat :**
- Le remboursement de la T.V.A sur les dépenses d'investissement de 2020 *(il y a toujours un décalage de 2 exercices)* est estimé, dans l'attente de la notification de l'Etat, à 10 - 15 000 €. Potentiellement, en 2022, nous devrions commencer à recevoir le remboursement de la T.V.A correspondant aux travaux de la place, ce qui représentera environ 110-115 000 €

- Nous envisageons, pour nos projets d'investissement retenus dans le cadre du C.R.T.E, de solliciter *(comme nous l'avons fait en 2020 et 2021)* la Dotation d'équipement des territoires ruraux *(D.E.T.R)*, ainsi que pour l'amélioration du réseau de défense contre l'incendie

- Nous envisageons également, pour nos projets d'investissement, de solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local *(D.S.I.L)* et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire *(F.N.A.D.T)*, qui ont été particulièrement abondés pour 2022 dans le cadre du Plan de relance

✓ **Dotations du Département :**

- Nous envisageons, pour nos projets d'investissement, de solliciter *(comme nous l'avons fait en 2020 et 2021)* la Dotation d'aide aux petites communes rurales *(A.P.C.R)*, notamment pour des travaux de voirie et de sécurité et sur notre réseau de défense contre l'incendie
- Nous avons bénéficié en 2020 de 60 000 € au titre des amendes de police relevées par les radars automatiques *(versé aux Départements puis réparti entre les Communes)*. Si nous obtenions une nouvelle aide en 2022, le montant en sera inscrit au Budget en cours d'année
- En 2021, le plateau surélevé rue du Presbytère n'a pas été retenu au titre des Amendes de police, mais le Département s'est substitué à l'État et nous a versé une subvention de 9 830 €

✓ **Autres recettes communales :**

- La Taxe d'Aménagement est estimé, dans l'attente de la notification de l'Etat, à 8 000 €

❑ **En matière de Dépenses de Fonctionnement**

✓ **Les principaux postes de dépenses de Fonctionnement** *(masse salariale, dépenses d'entretien et de matériel, maintenances, fluides ...)* vont rester constants par rapport à 2021, sauf augmentation à la marge en fonction de nos besoins

✓ **Une dotation a été ajoutée en 2021 aux dépenses de personnel, en faveur de l'action sociale à destination de nos 2 employés communaux** et au prorata de leur temps de présence au service de la Commune. Elle sera poursuivie

✓ **Des crédits à hauteur de 3 000 € seront inscrits pour des projets de convivialité**, comme le repas des Anciens ou les cadeaux de Noël pour les enfants

✓ **Une subvention sera versée au Comité des fêtes :** le montant envisagé est de 3 000 €. Il sera ajusté en cours d'année, en fonction des projets qui seront menés et des besoins qui en résulteront

✓ **L'association Aspect recevra une subvention en 2022 :** pour rappel, elle n'en avait pas obtenu en 2021 *(car elle avait bénéficié du solde de l'association ACCAB - environ 1 260 € - qui organisait jusque-là les fêtes de la Commune et s'est dissous en juillet dernier)*. Elle en bénéficiera en 2022, pour un montant de 500 € car Aspect va utiliser le solde du compte de l'ACCB pour financer des panneaux présentant l'histoire des maisons de la place

✓ **D'autres subventions devraient être versées**, notamment pour l'association des Marais de la Dives avec laquelle une journée d'animation est envisagée le 21 mai avec les communes de Victot et Hotot

❑ **En matière de Dépenses d'Investissement**

Rappel : *le D.O.B étant la base d'un débat public au sein du Conseil municipal, les projets présentés ci-dessous sont eux aussi une base de discussion et non une décision déjà prise. Après la présentation du D.O.B, celui-ci pourra être enrichi par les propositions des membres du Conseil qui auront été retenues avant d'être intégrées au Budget*

✓ **La réalisation de nos projets d'aménagement va commencé à être réalisé :** les crédits d'étude ont être inscrits en 2021 et 2022, pour une réalisation des travaux envisagée en 2022-2024. D'ores et déjà, en 2022, les haies bocagères seront plantées dans le champ des Couloux, pour lesquelles la Commune a obtenu une subvention du Département *(70 % des 6 420 € du projet)*

✓ **Des aménagements sur l'aire de camping-cars :** ils devraient permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs en contrepartie de l'augmentation de la redevance d'occupation *(à 10 €)*. Pour cela, la Commune a convenu avec N.C.P.A qu'elle conserverait la compétence sur l'aire de camping-cars, car l'enjeu est important pour le village en terme de rayonnement touristique. Ces aménagements consisteront dans le déplacement du point vidange vers l'aire d'accueil, et l'installation d'une borne de paiement automatisée *(pour environ 18 000 €)*. Ils seront réalisés dans la deuxième quinzaine d'avril

✓ **La défense contre l'incendie est également un projet prioritaire, qui devra être traité en plusieurs tranches :** il est prévu, en 2021, d'établir le Schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie. Sur cette base, une 1ère tranche de travaux pourrait avoir lieu, que le Département *(au titre de l'Aide aux petites communes rurales)* pourrait contribuer à financer jusqu'à 80 %

✓ **Des études d'isolation thermique vont être lancés par le SDEC sur les bâtiments communaux** en commençant par les ateliers non rénovés de l'Espace des métiers d'art, pour un montant de 3 000 € environ. Des travaux pourraient en résulter, au vu des éléments que le SDEC nous communiquera et dont le Conseil municipal devra, en fonction du montant, décider de leur réalisation et sur quel*(s)* exercice*(s)* budgétaire*(s)*

✓ **Le nécessaire changement de la douche du logement du Bar-Tabac** sera réalisé en 2022, pour un montant de 2 000 €